



## **SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit septembre, à dix heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de RIVARENNES, légalement convoqués le vingt septembre, se sont réunis en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Agnès BUREAU, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Agnès BUREAU, Michel ALLARD, Sylviane DUBOIS, Roger BOYER, Anne-Marie LEMESLE, Dominique LELIEVRE, Laure OBERT, Nicolas PERREAU, Saadia VERNEAU, Wilfrid LBOUC, Sophie BUSSEREAU, Sylvain TABARY

**Absents excusés :** M. Philippe REAL donne pouvoir à Mme Agnès BUREAU  
M. Ludovic LENOIRE donne pouvoir à Mme Sophie BUSSEREAU  
Mme Colette JOUET

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

### **Délibération n°09/2024/40 : Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Monsieur Sylvain TABARY pour remplir cette fonction.

### **Délibération n° 09/2024/41 : Réponse à l'appel à projets « Sobriété énergétique » du SIEIL**

Afin de faciliter la rénovation énergétique des logements communaux des 1 et 3 rue des Quarts, la commune envisage de déposer un dossier de demande de subvention auprès du SIEIL dans le cadre de son appel à projets « sobriété énergétique 2024 ».

Deux entreprises ont été sollicitées pour le remplacement des menuiseries des deux logements et deux entreprises ont été contactées pour l'isolation thermique d'un des deux logements.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire n°2024-07 approuvant le Règlement de l'appel à projets sobriété énergétique du SIEIL,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire et l'adhésion à la compétence électricité de la commune de Rivarennnes,

Considérant que le SIEIL - Territoire d'énergie d'Indre-et-Loire a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la sobriété énergétique des bâtiments publics sous forme d'appel à

projets pour les communes adhérentes à la compétence « électricité » et les communautés de communes représentées à la commission consultative paritaire du SIEIL ;

Considérant que la collectivité souhaite procéder à la réhabilitation énergétique des logements communaux situés Rue des Quarts ;

Considérant que le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% reste à charge pour la commune, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Isolation thermique	7 209,28 € HT	SIEIL – appel à projets « sobriété énergétique 2024 » 20 %	2 564,82 € HT
Remplacement des portes et fenêtres	5 614,80 € HT	Fonds propres	10 259,26 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>12 824,08 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 824,08 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de répondre à l'appel à projets « Sobriété énergétique » du SIEIL en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation énergétique des logements communaux situés Rue des Quarts,
- S'engage à céder la prime CEE générée pour cette opération au Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire ;
- S'assure que l'opération ne fera pas l'objet d'une valorisation, des CEE, par un autre tiers ;
- Autorise le SIEIL à communiquer sur les projets retenus dans sa communication globale ;
- Autorise le Maire à signer tout acte afférent à cette demande ;
- Autorise Madame le Maire à inscrire cette opération au budget.

### Questions diverses

#### - Report du cinéma en plein air

La CCTVI avait pris l'initiative, au regard du temps, de reporter la séance de cinéma en plein air prévue début septembre. La CCTVI propose de reprogrammer cette séance le 30 novembre en intérieur et de redéfinir le film à projeter.

Les élus valident le report au 30 novembre à 18h à la salle des fêtes et demandent que le film projeté soit dédié aux enfants.

#### - Marché de Noël

Les élus sont invités à participer à la réunion de préparation du marché de Noël organisée dans la salle du conseil le vendredi 11 octobre à 20h par l'association L'Atelier.


**Séance levée à 11h00**

Commune de RIVARENNES  
Séance du samedi 28 septembre 2024

64

**Délibérations :**

N° délibération	Objet	Nomenclature	N°
09/2024/40	Désignation d'un secrétaire de séance	Institutions et vie politique / Fonctionnement des assemblées	5.2.2
09/2024/41	Réponse à l'appel à projets « Sobriété énergétique » du SIEIL	Finances / Subventions	7.5

Nom et Prénom	Signature	Nom et Prénom	Signature
Agnès BUREAU		Sylvain TABARY	